

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Positive Control

Etat

Le produit est inclus dans les ensembles de produits suivants:

CT270043 cattletype BHV1 gB Ab (5)
CT270045 cattletype BHV1 gB Ab (20)
CT270203 cattletype BHV1 gE Ab (5)
CT270603 cattletype CaPV Ab Multispecies (5)
CT270803 cattletype MAP Ab (5)
CT270805 cattletype MAP Ab (20)
FT274012 flocktype AIV Ab (2)
FT274203 flocktype IBDV Ab (5)
FT274303 flocktype IBV Ab (5)
FT274602 flocktype Mycoplasma Ms Ab (2)
FT275003 flocktype NDV Ab (5)
FT275702 flocktype Salmonella Ab (2)
PT272303 pigtype CSFV Erns Ab (5)
PT272753 pigtype PRRSV Ab (5)
PT273003 pigtype Salmonella Ab (5)
PT273005 pigtype Salmonella Ab (20)
PT273501 pigtype Trichinella Ab (1)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

produit chimique de laboratoire

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

INDICAL BIOSCIENCE GmbH
Deutscher Platz 5b
04103 Leipzig
Germany

N° de téléphone +49 341 12454 0
N° Fax +49 341 12454 60
e-mail compliance@indical.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|------------------------|
| Etat d'agrégation | liquide |
| Etat | liquide |
| Couleur | rouge |
| Odeur | Donnée non disponible. |
| pH | Donnée non disponible. |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | Donnée non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Donnée non disponible. |
| Température de décomposition | Donnée non disponible. |
| Point d'éclair | Donnée non disponible. |
| Température d'inflammation | Donnée non disponible. |
| Inflammabilité | Donnée non disponible. |
| Limites inférieure d'explosion | Donnée non disponible. |
| Limites supérieure d'explosion | Donnée non disponible. |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible. |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible. |
| Densité relative | Donnée non disponible. |
| Densité | |

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

| | |
|--------|--------------------------|
| Valeur | 1.0134 g/cm ³ |
| Source | fournisseur |

| |
|------------------------|
| Solubilité |
| Donnée non disponible. |

| |
|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) |
| Donnée non disponible. |

| |
|------------------------------|
| Viscosité cinématique |
| Donnée non disponible. |

| |
|--|
| Caractéristiques des particules |
| Donnée non disponible. |

9.2 Autres informations

| |
|----------------------------|
| Autres informations |
| Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| |
|-----------------------------|
| Toxicité orale aiguë |
| Donnée non disponible. |

| |
|-------------------------------|
| Toxicité dermale aiguë |
| Donnée non disponible. |

| |
|--------------------------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation |
| Donnée non disponible. |

| | |
|---|----------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | |
| Nom du produit | |
| Positive Control | |
| Source | fournisseur |
| Évaluation | L'irritation est possible. |

| | |
|---|----------------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | |
| Nom du produit | |
| Positive Control | |
| Source | fournisseur |
| Évaluation | L'irritation est possible. |

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

| |
|--|
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée |
| Donnée non disponible. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour la reproduction |
| Donnée non disponible. |
| Cancérogénicité |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |
| Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration |
| Donnée non disponible. |
| Propriétés perturbant le système endocrinien |
| Donnée non disponible. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|---|
| Toxicité sur les poissons (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité sur les poissons (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les algues (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les algues (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité sur bactéries |
| Donnée non disponible. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

| |
|--|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB |
|--|

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

| | |
|-------------------------|--|
| Nom du produit | |
| Positive Control | |
| Evaluation PBT | Le produit n'est pas considéré comme PBT. |
| Evaluation vPvB | Le produit n'est pas considéré comme vPvB. |

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

| |
|---|
| Autres informations |
| Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

| |
|---|
| Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation) |
|---|

1907/2006/CE

Nom commercial : Positive Control

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 18.08.2025

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 16.06.2025

Région: FR

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 781641